

Cr CM du 18 janvier

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JANVIER 2011

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, HEINIS Isabelle, BURY Denis, MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle, SAILLARD André.

Excusés : NICOD Patrick

Absent : GUIGNERET Franck

Date de convocation : 11 janvier 2011

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

1. Information sur le projet de Communauté d'Agglomération :

Une étude de faisabilité du Grand Lons est en cours de réalisation par le cabinet Mazard. Un des scénarii proposés par cette étude prévoit d'intégrer la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille au sein de la Communauté d'Agglomération. Le problème se pose pour certaines compétences qui ne seraient pas reprises par cette nouvelle communauté. Le conseil sera consulté en temps voulu. Le 29 janvier prochain une nouvelle présentation de l'étude aura lieu, quelques chiffres devraient être présentés ce qui permettra d'en savoir plus sur le projet de fusion des communautés de communes.

La loi prévoit que d'ici à fin 2011 les communautés de communes de moins de 5 000 habitants disparaissent. Ce serait le cas de la Communauté de Communes du Premier Plateau. Après une étude de faisabilité, un rapprochement entre la CCCHS et la CCPP pourrait être envisageable mais il faudrait l'accord de la plupart des communes concernées.

2. Priorités pour le budget 2011 :

- Réseau d'eau : il n'y a quasiment plus de fuite sur le réseau d'eau de la commune. Le Conseil Général devrait réaliser un diagnostic du réseau de distribution d'eau potable de la commune dans le courant de l'année 2011. Suite au résultat de ce diagnostic le conseil décidera ou non de continuer les travaux de rénovation du réseau.

La question de l'utilité de mettre les compteurs d'eau à l'extérieur est soulevée car d'un côté ceci fragilise les compteurs mais d'un autre côté ceci favorise les relevés notamment pour les résidences secondaires.

- Eclairage Public : lors de ses précédentes réunions le conseil avait décidé de modifier le système d'éclairage public pour l'ensemble du village. Le solde de cette opération restant à la charge de la commune sera de 10 500€. Le système rencontre actuellement quelques problèmes tant que la totalité des travaux n'auront pas été effectués car le disjoncteur se met en sécurité à cause des anciennes lanternes.

- Travaux forestiers : dans le budget de 2011, il serait prudent de prévoir le remboursement du solde du prêt FFN soit environ 86 000€. Cette somme pourra toutefois être réduite à environ 30 000€ après négociation. Monsieur le Maire devrait avoir plus d'information dans le courant du mois de février.

De plus l'ONF a présenté un devis des travaux à programmer en 2011 pour l'entretien de la forêt. Ce devis prévoit :

- le dégagement des plantations sur la parcelle 9 (à prévoir en 2011)
- la replantation de la parcelle 12 (ces travaux seraient différés en 2012 car les couronnes situées autour n'ont pas encore été coupées)
- le marquage des parcelles (ces travaux ne sont pas nécessaires ils peuvent donc être différés)
- la création d'un chemin forestier entre les parcelles 3 et 8, ces travaux sont à prévoir en 2011. D'autant plus que la réalisation de ce chemin pourrait permettre de

mieux vendre les bois alentour. Le conseil a donc décidé de demander des devis à une douzaine d'entreprise.

- Cimetière : le Maire propose d'aménager un jardin du souvenir et un columbarium. Ceci éviterait que les gens répandent leur cendres n'importe où dans le village. Il est décidé d'essayer de faire chiffrer le projet pour une réalisation future.

Actuellement la commune n'a pas de règlement pour le cimetière, il serait souhaitable qu'un tel document soit élaboré pour éviter certaines dérives.

- Accès des bâtiments publics et de la voirie : lors du dernier conseil, il a été décidé de faire appel à un cabinet spécialisé pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité. Celui-ci permettra au conseil municipal d'envisager les travaux à réaliser d'ici à 2015 pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics et de la voirie.

- Assainissement : il va falloir intégrer au budget 2011 ou 2012 les travaux prévus par le SIARD. En effet les financeurs de l'étude demandent la réalisation des travaux qui ont été préconisés.

- Stationnement : suite au devis, le conseil décidera d'intégrer ou non ces travaux au budget de 2011.

- Hangars vers la décharge : en début de mandature, il avait été évoqué la possibilité de créer des hangars à destination de garage. Dans un premier temps Monsieur le Maire va faire évaluer le coût d'un tel projet et essayer de trouver des financements. Une information paraîtra dans le bulletin municipal afin que les personnes intéressées par ce projet viennent se manifester en Mairie. Le conseil devra également se prononcer sur le mode de gestion de ces garages.

- Restauration des tableaux : suite à l'intervention de M. Ryon le conseil souhaite approfondir les devis avant de se prononcer sur quel tableau sera restauré en 2011. Cette nouvelle opération peut être subventionnée à hauteur de 75% et l'ASPECC propose également une participation financière qui reste à définir.

- Cour d'école : le Maire propose de faire installer des jeux pour les enfants. Le Conseil n'est pas totalement convaincu par l'utilité de ce projet. Il préfère dans un premier temps installer un jeu et voir le succès que celui-ci rencontre auprès des enfants du village et des touristes avant de se lancer dans une opération plus importante. Le Maire précise que si des jeux sont installés, ces derniers resteront dans le style du village c'est-à-dire qu'ils seront en bois et de couleurs naturelles.

- Intérieur de l'église : de nombreux touristes visitent l'église sans prendre le temps de regarder les nombreuses richesses qu'elle comporte notamment au niveau du Trésor. Le maire propose de créer un livret/guide qui présenterait ces éléments de patrimoine. Pour ce qui est du Trésor, il propose de réfléchir à un système audio qui permettrait d'écouter une présentation de celui-ci. Cette présentation s'appuierait sur les textes existants.

- Diagnostic des arbres sur la commune : une vingtaine d'arbres de la RD5 ont fait l'objet d'un diagnostic par l'ONF. Le document du Conseil Général est consultable en Mairie. Suite à ce diagnostic des propositions vont être faites.

- Monnaie de Paris : le conseil est d'accord pour créer une médaille de la Monnaie de Paris représentant Château-Chalon. Le coût de fabrication s'élèverait à 0.75 ou 0,85 € par médaille. Elles pourraient être revendues par l'Office de Tourisme au prix de 2€.

- Plan cavalier de Château-Chalon : ils sont très demandés. Il faudrait voir pour en faire retirer. Ils seraient notamment distribués par la Maison de la Haute Seille.

3. Urbanisme

- M.Converset : l'audience devant le tribunal aurait lieu le 3 février prochain.

- M.Cartier : l'audience a eu lieu mais aucun compte rendu ni délibéré à ce jour

- M.Vidal : le cabinet Bouiller-Digard a remis son compte rendu sur le dépassement de la construction sur le domaine public.. Le conseil n'est pas d'accord avec les

conclusions et ne souhaitent pas signer l'attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

- Acquisition de la grange et d'une partie de la cour de Mme Malfroid par M. Salvadori : Le conseil ne souhaite pas préempter sur ces parcelles.

- Vente de terrain : Mme Cader souhaite acheter une terrasse de la commune (celle qui était prévue dans l'échange) pour le prix du solde du mur. La question sera débattue lors de la prochaine séance.

4. Approbation du SCOT

La commune n'a pas à approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale, c'est à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille que revient cette tâche. Toutefois le CD de présentation sera disponible en Mairie pour toute personne souhaitant le consulter. Il faut savoir que la commune n'est que très partiellement concernée par ce document.

5. Eau : point sur les relevés de compteur

Il reste quelques relevés à faire. Des courriers vont être envoyés aux personnes pour qui aucun relevé n'a pu être effectué. Seules quatre personnes sont concernées. Il faudrait voir dorénavant pour effectuer les relevés de compteur des résidences secondaires dans le courant du mois de septembre.

6. Forêt :

Voir le point n°2

7. Point sur les affouages 2011 :

Le supplément situé Au Perchot a été partagé samedi 15 janvier.

M. Morel-Fourrier a fait une réponse suite au courrier qui lui avait été envoyé au mois de décembre 2010. Il demande qu'on lui attribue une nouvelle parcelle pour le dédommager de ce qu'il n'a pas pu exploiter sur son affouage de 2009/2010. Suite à la présentation du problème et de la réglementation par Jean Jacques Mutiaux, adjoint en charge de la forêt, le conseil municipal vote contre cette proposition de remettre malgré tout un affouage (1 abstention) car il estime que M. Morel-Fourrier n'a pas respecté le règlement qu'il avait signé lors de son inscription en 2009.

8. Rapport d'expertise sur les arbres de la RD5

Voir le point n°2

9. Eclairage public : dysfonctionnements liés à la sécurité

Voir le point n°2

10. Déneigement et salage

Une réclamation de résidant secondaire louant son gîte à "de bons clients " étant parvenue le jour où un couple de personnes âgées isolés à La Cude par des congères de 2 mètres et privé de téléphone, le maire et l'adjoint en charge de la voirie ont répondu sur le ton de l'humour à cette doléance qui paraissait dérisoire au regard de la situation à gérer. Aussi le Conseil Municipal a rappelé que les parkings non goudronnés ne peuvent être déneigés tout comme les parkings à destinations privées lesquels peuvent faire l'objet d'une convention de prestation payante. En effet le déneigement de chemins ou espaces non goudronnés entraînent la détérioration rapide de la lame de caoutchouc très onéreuse et risque de dégrader le parking lui-même. Il est donc recommandé aux propriétaires de gîtes en location de prévoir le déneigement de leur espace

Concernant le déneigement des rues il est rappelé que le stationnement des voitures risque simplement d'empêcher l'intervention du prestataire.

11. Réparation du garde-corps du belvédère

L'assurance ne voulait pas prendre en charge la totalité des travaux. Après négociation il reste à la charge de la commune 500€. Pour compenser, Groupama propose d'accorder à la commune une réduction sur sa cotisation d'assurance pour 2011.

De son côté, l'entreprise Ducrot en charge des travaux se propose de prendre en charge une partie de la facture qui resterait à la charge de la commune.

Les travaux seront réalisés dans les meilleurs délais.

Le Maire rappelle que des bancs en pierres vont être installés pour éviter qu'un tel accident se reproduise.

12. Dossier accessibilité voirie et bâtiments

Voir le point n°2

13. Projet de restauration des tableaux

M. Ryon est venu présenter les tableaux proposés à la restauration. Il explique que la commune peut espérer être subventionnée à hauteur de 75% par la DRAC, le Conseil Général, le Conseil Régional (25% chacun). Les devis proposés par les deux restaurateurs contactés seront étudiés lors de la préparation du budget.

Concernant le déplacement du tableau restauré en 2010, "Saint Nicolas de Tolentino", M. Ryon propose de le mettre dans le chœur à la place du Christ, mais l'Évêque n'est pas d'accord. Monsieur le Maire lui a donc donné délégation pour organiser une réunion entre les personnes concernées par le déplacement de ce tableau afin de proposer une décision au CM

14. Entretien de la vigne conservatoire

Une réunion avec la chambre d'agriculture, le Président des Vignerons, l'Office de Tourisme et Monsieur le Maire, a eu lieu le jeudi 13 janvier. Un point a été fait sur les travaux à prévoir pour 2011. Il y a 167 plans actuellement dans la vigne. Il faudrait en planter encore 180 cette année. Cette année va également être consacrée à la mise en valeur des cépages locaux. Des plaques vont être installées pour indiquer les noms des cépages. Les emplois verts de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille vont construire un murger.

Les produits de traitement sont pris en charge par les vignerons qui s'occupent de l'entretien de la vigne.

Le problème se pose pour les vendanges. En effet, les vignerons ne peuvent pas les gérer puisqu'ils sont pris par les vendanges de leur propre vigne. Il est donc proposé de mettre en place un projet de vendange à une des écoles primaires du territoire. Ce projet pourrait être soutenu par l'office de tourisme ou le foyer rural de Château-Chalon. Cette proposition est accueillie par le conseil municipal.

L'office de tourisme a un projet de visite guidée de cette vigne.

15. Gestion de la cave de la commune sous la Cure

Pour planifier et mieux organiser la mise à disposition de la cave sous la cure, le conseil propose que ce soit la Mairie qui en assure la gestion et planifie les réservations. La clé serait gardée en Mairie et un double serait déposé chez un des conseillers vignerons. Actuellement la cave est mise à la disposition des vignerons gratuitement. Le conseil propose de leur demander une petite participation.

Le Maire propose de solliciter les vignerons pour qu'ils fournissent quelques bouteilles pour la cave de la commune qui serviraient pour l'accueil de visiteurs et partenaires. Le sujet va être évoqué lors d'une prochaine réunion du syndicat des vignerons pour connaître leur opinion.

16. Calendrier et date pour le repas de la commune

Le repas aura lieu le 14 juillet prochain à la cabane de chasse. il faudra prendre contact avec les Amis de Château-Chalon pour savoir s'ils peuvent mettre à disposition de la commune leur chapiteau. L'installation du matériel se fera le week end qui précède.

17. Réception des téléphones portables

Monsieur le Maire a rappelé SFR qui n'a pas encore fait les tests. Mais a priori aux vues de leur carte les habitants devraient capter puisque leur antenne est située à Voiteur.

Questions diverses :

- Electricité : M. Mutiaux a effectué des relevés mensuels au cour de l'année 2010. On peut noter une baisse de la consommation d'environ 8% entre 2009 et 2010. La consommation avait déjà baissé d'environ 12% entre 2008 et 2009. Ces baisses sont le résultat notamment des travaux réalisés sur le réseau d'eau communal. On peut encore espérer une baisse en 2011 après la modification du système d'éclairage public.

- Adhésion au Comité Départemental du Tourisme : la décision d'adhésion sera prise lors du vote du budget

- Location de l'appartement sous la Mairie : le Maire et les adjoints vont rencontrer les personnes qui ont candidaté et ils prendront une décision ensuite. Le conseil donne son accord pour que le Maire fasse les démarches nécessaires sans convoquer une nouvelle séance du conseil.

- SPANC : la personne en charge de ce dossier à la Communauté de Communes du Premier Plateau passera dans l'année pour effectuer un contrôle des installations d'assainissement individuel. Une liste des personnes concernées va lui être transmise.

Prochain conseil municipal le mardi 22 février 2011
Séance levée à 0h00